

GAZIFÈRE INC. PROGRAMMES COMMERCIAUX PHASE III

MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre du dossier R-3924-2015, Gazifère a formulé une demande relative à l'introduction de trois programmes visant à favoriser le développement du marché du gaz naturel dans le secteur de l'Outaouais. Quatre raisons ont motivé la proposition initiale du distributeur soit :

- **La hausse des coûts de construction** découlant de nouvelles pratiques de travail imposées par des normes plus strictes entourant la santé et la sécurité au travail;
- **La compétitivité de l'électricité** (l'alimentation d'un bâtiment à gaz naturel occasionne des travaux et des étapes supplémentaires pour les entrepreneurs et l'achat d'équipements à gaz naturel engendre des surcoûts);
- **Le manque de notoriété des appareils alimentés au gaz naturel** (autres appareils que ceux utilisés pour le chauffage de l'eau et de l'air);
- **La difficulté à réaliser des projets de conversion** par manque de rentabilité.

En réponse à cette demande, dans sa décision D-2016-014¹, la Régie a autorisé trois programmes commerciaux à titre de projets pilote, pour une durée de deux ans, soit :

- **Programme dédié aux immeubles multilogements;**
- **Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur résidentiel;**
- **Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur commercial.**

Gazifère a déposé un premier suivi de ses programmes commerciaux dans le cadre de la phase 2 du dossier R-4003-2017². Dans le cadre de la phase 3 du même dossier, Gazifère a demandé la reconduction des programmes pour une troisième année afin de permettre qu'une analyse soit produite dans le cadre du dossier de fermeture réglementaire des livres 2017. Dans sa décision D-2017-133, la Régie a accepté la demande de Gazifère³. En phase 2 du présent dossier, Gazifère a soumis un second suivi⁴ et présenté les informations requises selon les critères exigés par les décisions D-2016-014⁵ et D-2017-081⁶.

¹ Dossier R-3924-2015, D-2016-014, pages 48 à 62

² Dossier R-4003-2017, pièce GI-7, document 3

³ Dossier R-4003-2017, D-2017-133, page 46

⁴ Dossier R-4032-2018, pièce GI-14, document 6

⁵ Dossier R-3924-2015, D-2016-014, pages 51 et 52

⁶ Dossier R-4003-2017, D-2017-081, page 42

Dans le cadre de la présente phase, Gazifère demande l'autorisation de reconduire, pour les années 2019 et 2020, les trois programmes pilotes offerts à sa clientèle. Gazifère propose également de conserver le même traitement comptable associé à ces programmes.

PROGRAMME DÉDIÉ AUX IMMEUBLES MULTIOGEMENTS

Ce programme est destiné aux entrepreneurs en construction et vise à offrir une aide financière équivalente au surcoût associé à l'installation des compteurs au sous-sol ou au rez-de-chaussée.

L'appui financier de ce programme est établi à partir de l'évaluation des coûts, effectuée par l'entrepreneur de Gazifère et l'installateur de l'entrepreneur en construction. L'aide financière octroyée n'est pas limitée à un montant maximum, mais chaque projet est soumis à une analyse de rentabilité incluant l'aide financière. Chaque projet doit atteindre les objectifs de rentabilité usuels.

Depuis l'entrée en vigueur de ce programme, seulement deux projets ont été admis. Gazifère estime toutefois que le programme représente toujours un potentiel intéressant et une solution efficace pour pallier aux difficultés relatives au marché du multilogement. En effet, au moment de la construction de ce type de bâtiment, la mise en place d'un système basé sur le gaz naturel représente d'importants surcoûts en comparaison à l'électricité. Sans cet outil, le distributeur devrait faire supporter les coûts associés au déploiement des lignes de gaz naturel par l'entrepreneur en construction. Une telle façon de faire aurait pour incidence directe de limiter les opportunités de développements du marché du multilogement.

Gazifère demande donc l'approbation d'un budget annuel de 50 000 \$ pour les années 2019 et 2020, soit un budget similaire⁷ à celui précédemment autorisé par la Régie de l'énergie. Ne bénéficiant pas d'un historique de participation étoffé, ni d'informations suffisamment détaillées de la part des entrepreneurs en construction, Gazifère estime que ce budget constitue une proposition adéquate.

PROGRAMME DÉDIÉ À LA DIVERSIFICATION DE L'UTILISATION DU GAZ NATUREL DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

Ce programme est destiné aux entrepreneurs en construction, aux nouveaux clients et aux clients existants et vise à offrir une aide financière afin d'augmenter le nombre de conduites de gaz naturel installées pour des équipements périphériques. Gazifère offre à l'entrepreneur un montant forfaitaire de 100 \$ par sortie de gaz naturel. Une aide financière par type d'équipements est également octroyée selon une grille de subvention préétablie.

⁷ Dossier R-3924-2015, pièce GI-39, document 1, page 9

Dans la mesure où l'entrepreneur inclut également les équipements, il bénéficie de l'entièreté de l'aide financière. Dans le cas où l'entrepreneur ne fait qu'installer les sorties de gaz naturel, Gazifère remet au client le montant correspondant à l'écart entre le 100 \$ offert pour la sortie de gaz naturel et le maximum de l'aide financière offerte pour chaque type d'équipement.

Au cours des années 2016 et 2017, 89 participants, pour un total de 118 appareils installés, se sont prévalus des aides financières offertes dans le cadre de ce programme. Ce faible taux de participation est principalement attribuable au manque de ressources qui a sévi au cours des deux dernières années au sein du service des ventes de l'entreprise.

Gazifère estime toutefois que le programme représente toujours un potentiel fort intéressant et une solution efficace pour pallier aux difficultés relatives à la diversification de l'utilisation du gaz naturel. En effet, via l'octroi d'une aide financière, Gazifère paie une portion des coûts associés à l'ajout de charge et bénéficie de revenus de distribution à faible coût (les services étant déjà installés).

Gazifère demande donc l'approbation d'un budget de 81 150 \$ en 2019, et de 89 950 \$ en 2020, soit un budget équivalent à la moyenne du taux de participation réelle de l'année 2017 et du nombre de participants prévu en 2018, et incluant une augmentation annuelle de 10 %. Les tableaux suivants présentent le détail des budgets demandés pour les années 2019 et 2020.

**Tableau 1 : Budget 2019 –
Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel (résidentiel)**

Appareil	Prévision de participants	Aide financière	Budget requis
BBQ	21	150 \$	3 150 \$
Cuisinière	35	150 \$	5 250 \$
Foyer	13	800 \$	10 400 \$
Chauffe-piscine	15	1 500 \$	22 500 \$
Fournaise	10	2 500 \$	25 000 \$
Chauffe-eau 50 gallons « power vent »	17	800 \$	13 600 \$
Chauffe-eau sans réservoir	2	550 \$	1 100 \$
Sècheuse	1	150 \$	150 \$
Unité de chauffage murale	0	850 \$	0 \$
Total	114		81 150 \$

**Tableau 2 : Budget 2020 –
Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel (résidentiel)**

Appareil	Prévision de participants	Aide financière	Budget requis
BBQ	23	150 \$	3 450 \$
Cuisinière	39	150 \$	5 850 \$
Foyer	15	800 \$	12 000 \$
Chauffe-piscine	17	1 500 \$	25 500 \$
Fournaise	11	2 500 \$	27 500 \$
Chauffe-eau 50 gallons « power vent »	18	800 \$	14 400 \$
Chauffe-eau sans réservoir	2	550 \$	1 100 \$
Sècheuse	1	150 \$	150 \$
Unité de chauffage murale	0	850 \$	0 \$
Total	126		89 950 \$

Bien que Gazifère ne bénéficie pas d'un historique de participation étoffé, l'augmentation du nombre de participants dans le cadre de ce programme est anticipée puisque de nouvelles ressources, chargées d'effectuer du démarchage pour l'entreprise, ont été embauchées au cours de la dernière année.

PROGRAMME DÉDIÉ À LA DIVERSIFICATION DE L'UTILISATION DU GAZ NATUREL DANS LE SECTEUR COMMERCIAL

Ce programme est destiné aux nouveaux clients et aux clients existants et vise à offrir une aide financière afin d'augmenter l'installation d'équipements alimentés au gaz naturel. Dans le cadre de ce programme, Gazifère offre une aide financière pouvant atteindre l'équivalent des revenus de distribution anticipés sur une période de trois ans.

À ce jour, aucune aide financière n'a été octroyée. Malheureusement, le manque de ressources au sein du service des ventes de Gazifère aura également affecté le rayonnement de ce programme puisque ce dernier n'a pas encore bénéficié d'un lancement officiel dans le marché. Gazifère estime toutefois que le programme représente toujours un potentiel intéressant et une

solution efficace pour promouvoir les avantages et les nombreuses possibilités d'utilisation du gaz naturel dans le secteur commercial.

Gazifère demande donc l'approbation d'un budget annuel de 5 000 \$ pour les années 2019 et 2020, soit un budget équivalent⁸ à celui précédemment octroyé. Ne bénéficiant d'aucun historique de participation, Gazifère estime que ce budget constitue une proposition adéquate. Les nouvelles ressources responsables des activités de démarchage veilleront également à solliciter la clientèle commerciale et à promouvoir ce programme d'aide financière.

CONCLUSION

Bien que les programmes commerciaux connaissent une croissance moins importante que prévu, Gazifère est d'avis qu'ils constituent des outils essentiels au développement de son marché. Les raisons initialement invoquées pour assurer la mise en place de ces programmes demeurent d'actualité et confirment la nécessité, pour le distributeur, de miser sur un plus grand nombre d'activités de promotion et de démarchage.

Par ailleurs, les données récoltées à ce jour sur les participants sont encore trop peu représentatives pour pouvoir confirmer les hypothèses de consommation qui sous-tendent l'établissement des aides financières. À ce jour, le seul constat qui peut se dégager de l'expérience déjà accumulée est à l'effet que les programmes ont un effet à la hausse sur la pénétration du secteur du multilogements, sur la conversion d'équipements et sur les volumes de gaz naturel consommés par les clients participants.

Au cours des deux prochaines années, Gazifère continuera à colliger les données nécessaires et soumettra un suivi annuel des programmes. De plus, Gazifère entrevoit qu'il sera possible de faire un bilan plus détaillé des programmes dans le cadre de la cause tarifaire 2021. En effet, l'historique de consommation et le nombre de clients devraient permettre la réalisation d'analyses suffisamment représentatives du point de vue statistique en ce qui concerne le programme de diversification de l'utilisation du gaz naturel du secteur résidentiel. Pour les autres programmes, il sera davantage possible d'évaluer leur taux de pénétration et leur utilité. Gazifère entrevoit donc réviser les aides financières dans le cadre de la cause tarifaire 2021 ainsi que les autres modalités des programmes.

⁸ Dossier R-3924-2015, pièce GI-39, document 1, page 9